



Refonte de la catégorie B

Des négociations grippées ?

Ni vaccins ni remèdes en vue

La CGT, reçue hier par la Conseillère sociale du Cabinet du Ministère de la Santé, a mesuré sa volonté de clore ce chantier, avant la fin décembre.

La discussion sur la refonte de la catégorie B et les conséquences de la réforme LMD, entre les organisations syndicales et le Ministère, est dans l'impasse. Le Ministère suspend les séances plénières, décidant de rencontrer chaque organisation syndicale en bilatérale.

Ce chantier est ouvert depuis le 2 juin. A deux reprises, les organisations syndicales ont quitté les séances de discussion. En profond désaccord avec les propositions ministérielles, elles ont sommé le Ministère de formuler de nouvelles contre-propositions qui tiennent compte de leurs revendications.

Pourtant, à ce jour, le Ministre campe sur les mêmes positions :

- ▶ Suppression du départ à la retraite, dès 55 ans.
- ▶ Des grilles indiciaires insuffisamment revalorisées.
- ▶ Refus de faire évoluer certaines professions administratives et techniques, pour une réelle reconnaissance des qualifications.
- ▶ Maintien du cadre de discussions à la seule catégorie B et au passage à la catégorie A pour le niveau licence.

Seule l'ouverture du droit d'option pourrait être avancée à fin 2010. Ce droit d'option concernerait un reclassement en 2011 et 2012, pour les infirmiers choisissant d'intégrer la catégorie A qui, en contre partie renonceraient à un départ anticipé à la retraite (amenant les infirmières à travailler jusqu'à 65 ans).

Le Ministère continue de refuser d'envisager toute évolution de reconnaissance pour les aides-soignants, les agents de maîtrise, les ambulanciers, les administratifs...

La CGT a réaffirmé qu'il était hors de question de lier la discussion statutaire au chantier des retraites et pénibilité, d'autant que le sujet de la retraite doit être examiné en 2010.

Nous avons exigé la reprise des séances plénières de négociations et une table ronde, en présence de la Ministre, sur l'ensemble des sujets concernant l'hôpital : réforme statutaire, ordres professionnels, mise en œuvre de la Loi HPST, représentativité et dialogue social.

Fait à Montreuil, le 25 novembre 2009

N° 57

**Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex**

Tél : 01.48.18.20.94

Fax : 01.48.18.29.81

E-Mail : revendic@sante.cgt.fr